

Folio nº		

Flers Agglo Communauté d'agglomération	Date	Arrêté	Nature	Date de mise en ligne sur le site internet	
	09.10.2025	25 A 400	5.4	09 OCTOBRE 2025	
	REGISTRE DES ARRETES DU PRESIDENT				

JCD/EA

ARRETE

OBJET

DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURE 11ème VICE-PRESIDENT

Le Président, soussigné,

Vu les articles L 5211.9 et L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu l'élection de Monsieur Vincent BEAUMONT en qualité de 2ème Vice-Président par délibération n° 2020-3 en date du 11 juillet 2020,

Vu l'élection de Monsieur Gilles RABACHE en qualité de 11^{ème} Vice-Président par délibération n° 2020-3 en date du 11 juillet 2020,

Vu l'arrêté n° 22-A-190 en date du 24 juin 2022 portant délégation de fonctions et de signatures à Monsieur Gilles RABACHE dans l'Adduction en Eau Potable,

Considérant que, pour assurer la continuité du service public en l'absence de Monsieur Vincent BEAUMONT, 2ème Vice-Président, du 27 octobre 2025 au 31 octobre 2025 inclus, il convient de donner à Monsieur Gilles RABACHE, 11ème Vice-Président, délégation pour assurer les fonctions relatives à l'Adduction en Eau Potable définies dans le présent arrêté,

ARRETE

Article 1 - Du 27 octobre 2025 au 31 octobre 2025, Monsieur Gilles RABACHE a les délégations de fonctions suivantes dans le domaine de l'Adduction en Eau Potable :

- Ressources en eau
- > Recherche et protection de la ressource
- Production, traitement et stockage
- > Distribution de l'eau potable
- Adhésion et suivi des syndicats oeuvrant dans ce domaine
- > Contrôle et suivi des DSP du domaine
- > Subventions du secteur de compétence
- Relations avec les communes pour l'exercice des compétences ci-dessus exposées

- **Article 2** Du 27 octobre 2025 au 31 octobre 2025, Monsieur Gilles RABACHE a délégation de signature des documents et courriers relatifs à cette compétence.
- Article 3 Monsieur Le Président de Flers Agglo, Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier de Flers Agglo, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et inscrit au recueil des actes administratifs.

Fait à FLERS, le 9 octobre 2025

Le Président,

Yves GOASDOUE

Diffusion:

- > Vice-Présidents concernés
- > Direction de l'Eau et de l'Assainissement
- > Sous Préfecture
- > Trésorerie Principale
- Affichage
- > Registre des arrêtés
- ➤ R.A.I.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif (3 Rue Arthur Leduc – BP 25086 - 14050 CAEN Cedex 4) dans un délai de 2 mois à compter de son entrée en vigueur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 061-200035814-20251009-25A400-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/10/2025 Publication : 09/10/2025